RÉGIE D'EXPLOITATION

DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE POUR L'ANNEE 2026

A compter de la date de réception de votre demande, le rapport sera établi dans un délai maximum de 6 semaines. Un technicien vous contactera prochainement pour convenir d'un rendez-vous.

Demandeur : si autre que propriétaire, joindre **obligatoirement** une autorisation du propriétaire

❑Notaire ❑Agent immobilier ❑Autre :

Information sur le vendeur :

Date de naissance :..... **Lieu de naissance :** .....

Dans le cas d'une société, joindre un extrait Kbis

Demandeur :

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal : ..... Commune :.....

Tél. :..... Mail : .....

Vendeur (si différent du demandeur) :

Nom :..... Prénom :.....

Adresse du propriétaire :.....

Code postal : ..... Commune :.....

Tél. :..... Mail : .....

Situation du bien à contrôler :

Adresse :.....

Code postal : ..... Commune :.....

Nombre de logement (s) :.....

Références cadastrales : .....

Personne à contacter pour le RDV (si différente du vendeur) :

Nom, prénom :.....

Numéro de téléphone (obligatoire) :.....

Adresse de facturation (si différente du vendeur) :

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal : ..... Commune :.....

Adresse d'envoi du rapport (si différente du vendeur) :

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal : ..... Commune :.....

Mail : .....

Fait le :..... Signature :

Une redevance de 125,92 € HT soit 138,51€ TTC par unité de logement vous sera facturée pour ce contrôle (tarif suivant délibération n°22_005_C du Comité Syndical du 1er mars 2022 et n°22_050_C du Comité Syndical du 23 juin 2022). Vous recevrez un avis de sommes à payer du Service de Gestion Comptable.

Le contrôle de conformité au réseau d'assainissement collectif a une durée de validité de 12 mois à compter de sa date d'émission.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

RÉGIE D'EXPLOITATION

LISTE DES ELEMENTS FOURNIS PAR LE PROPRIETAIRE ET/OU SON REPRESENTANT

Adresse du bien à contrôler :

- **Le branchement d'eau potable est-il actif ?**

  ❑ **Oui** ❑ **Non**

- **Localisation du compteur d'eau potable :**

  ❑ **Domaine public**

  ❑ **Domaine privé. A préciser : ……**

- **Plan du système d'évacuation des eaux usées de l'immeuble vers le réseau public d'assainissement :**

  ❑ **Oui** ❑ **Non**

  ❑ **Autre document ……..**

- **Indiquer la destination des eaux pluviales de l'immeuble**

- **Est-ce qu'il existe un système d'assainissement autonome, une fosse, un bac dégraisseur ou tout autre élément ?**

- **Indiquer la destination des eaux usées de l'immeuble**

- **Inventaire de l'ensemble des points d'eau de l'immeuble ou du logement avec localisation :**

La conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif de l'immeuble est jugée selon les éléments portés à notre connaissance par le propriétaire ou son représentant et/ou observés visuellement lors de l'intervention. De ce fait, il peut subsister des équipements ou organes non déclarés ou ne pouvant pas être détectés, et pour lesquels EAU47 ne saurait être mis en cause.

Par ailleurs, ce contrôle n'a pas pour objet le diagnostic détaillé ni la vérification de l'état des installations existantes (Présence de racines, casses ou fissures des canalisation, …).

En matière d'eaux pluviales, le syndicat EAU47 n'exerce pas cette compétence. Par conséquent, nous n'effectuons pas de tests d'écoulement pour les eaux pluviales, nous indiquons uniquement les éléments observés visuellement et notons en observations l'exutoire à seul titre indicatif.

Le contrôle de conformité au réseau d'assainissement collectif a une durée de validité de 6 mois à compter de son émission.

Personne présente le jour de la visite : nom, prénom, qualité	Contrôleur : nom, prénom
Signature	Signature
Date :	